



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

La Poste

Question écrite n° 5879

Texte de la question

Mme Marcelle Ramonet appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à l'industrie sur le contrat de plan de La Poste qui arrive à échéance en cette fin 2002 et sur les décisions que l'Etat devra arrêter, à l'occasion de son renouvellement, quant à l'extension éventuelle aux activités en banque et en assurance. Elle lui indique que la question de l'entrée de l'opérateur public dans le domaine de l'assurance automobile et de la multirisque habitation des particuliers est posée par les professionnels de l'assurance. Ainsi de nombreux aspects d'ordre juridique sont soulevés par les fédérations du secteur bancaire et de la prévoyance, lesquelles estiment notamment que l'article 2 la loi du 2 juillet 1990, ouvrant à l'exploitant public la faculté d'offrir « tous produits d'assurance », serait contraire aux dispositions du code des assurances, qui réserverait cette activité - selon l'interprétation de ces professionnels - aux seules sociétés par actions et sociétés d'assurances mutuelles. Elle lui demande son interprétation et ses intentions en la matière. - Question transmise à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

Texte de la réponse

Un nouveau président a été nommé à la tête de La Poste. Dans les prochains mois, la nouvelle direction de l'entreprise devra définir, en liaison avec l'Etat, les orientations stratégiques de La Poste pour chacun de ses trois métiers : courrier, colis, services financiers. Ces orientations seront formalisées dans un contrat d'entreprise avec l'Etat. La question de l'extension éventuelle des activités de La Poste dans les services financiers sera examinée, comme pour les autres métiers, en fonction de critères objectifs de performance, de qualité du service rendu par La Poste, en veillant naturellement au respect des règles de concurrence ainsi qu'à l'équilibre et à la dynamique du secteur considéré.

Données clés

Auteur : [Mme Marcelle Ramonet](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5879

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 novembre 2002, page 3947

Réponse publiée le : 6 janvier 2003, page 50